

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2024

– Point 9b de l'ordre du jour –

Délibération n° 2024-14

Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet « l'acquisition d'articles référencés au catalogue d'un grossiste-répartiteur ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet l'acquisition d'articles référencés au catalogue d'un grossiste-répartiteur.

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 09 juillet 2024

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration